DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 1 décembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER

Absent(s):

<u>Rapporteur</u>: Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2014/798 - Fonctionnement des collèges publics - 3126 Dotations de fonctionnement complémentaires 2014

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 53 925,30 € et 21 279 € à la Région Alsace soit :

- 8 000 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2014 en faveur des collèges suivants :

. DIEMERINGEN : 2 000 € . GERSTHEIM : 6 000 €

- 18 484 € au collège Henri Meck de MOLSHEIM pour couvrir les dépenses de chauffage au titre de l'exercice 2014
- et 21 279 € à la Région Alsace en régularisation des charges de chauffage de ce collège, pour l'exercice 2013
- 7 883,70 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain du 1er semestre 2014, engagés par les collèges suivants :

. STRASBOURG - Hans Arp : 4 658,53 € . STRASBOURG - Louis Pasteur : 3 225,17 €

- 2 356 € au collège Le Ried de BISCHHEIM, au titre des frais supplémentaires occasionnés par l'accueil d'adolescents handicapés dans le cadre d'une convention conclue avec l'Association des amis et parents de l'enfance inadaptée (AAPEI), pour un effectif de 38 élèves pour l'année scolaire 2013/2014
- 6 400 € au collège Foch de HAGUENAU pour couvrir les frais de transport des élèves demipensionnaires qui se sont rendus au restaurant scolaire du collège Kléber de HAGUENAU durant la période de janvier à juillet 2014

- 7 600 € aux collèges figurant au tableau joint en annexe, au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2014/2015
- 986,60 € au titre de la participation du Département aux frais de transport d'élèves des collèges ci-après qui se sont rendus à l'Hôtel du Département le 10 octobre 2014 pour participer à la 7ème édition du dispositif Mini-Entreprises :

. SELTZ: 219 €

. DRUSENHEIM: 145 € . INGWILLER: 158 €

. HAGUENAU Kléber : 111 € . PFULGRIESHEIM : 48,60 € . REICHSHOFFEN : 185 €

. ROSHEIM: 120 €

- 272 € au collège de HOERDT pour couvrir les frais de transport des élèves de 5ème qui se sont rendus au Vaisseau à Strasbourg le 18 novembre 2014 pour la visite de l'exposition "A tire d'aile Basse-Zorn-Ambatolampy cheminer ensemble à la découverte des oiseaux du ciel"
- 1 943 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
- . MARMOUTIER: 1 500 € (des tapis de gymnastique pour la pratique de l'EPS)

. WOERTH: 443 € (un fauteuil de bureau ergonomique)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Adopté à l'unanimité

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141201-lmc190901-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 03/12/14